

**Campagne de vulgarisation de la loi organique 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées par le BCPAD dans le Bas-Fleuve.**

Le mois de Juin 2019 est consacré par la 23<sup>ème</sup> Communauté Evangélique du Congo (CEC) à travers son Bureau de Coordination des Projets et d'Appui aux Actions de Développement (BCPAD), celui de vulgariser la loi organique 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées (ETD) en République Démocratique du Congo.

Du mardi 04 au mercredi 05 Juin 2019, cette vulgarisation a été organisée dans le secteur de Bundi (entité territoriale décentralisée) dans le Territoire de Seke-Banza.

Les agents du secteur, les membres de la société civile et les partis politiques ont été sensibilisés sur cette loi.

Les thèmes développés au cours de cette vulgarisation : 1. La centralisation, décentralisation et la déconcentration ; 2. La décentralisation et le développement économique ; 3. La décentralisation et le développement politique 4. La décentralisation et le développement culturel 5. Titre I, dispositions générales ; 6. Titre II, organisation et fonctionnement d'une ETD ; 7. Titre III, rapport d'une ETD avec l'Etat et la Province 8. Titre IV, Ressources financières d'une ETD 9. Titre V, statut judiciaire des autorités d'une ETD ; 10. Titre VI, dispositions transitoires et finales. A la fin, un brevet de participation a été remis à chaque participant.

Cette même vulgarisation est prévue dans le pool de Matadi principalement dans les secteurs de Phatu (Territoire de Lukula), Loango (Territoire de Tshela), Boma Bungu (Territoire de Muanda), Lufu (Territoire de Seke-Banza). Cette vulgarisation est entrain d'être organisée dans les autres pools du BCPAD à savoir Luozi, Kinshasa et dans les sous-pools de Kimpese et de Sundi.

A en croire, des avancées significatives ont été réalisées quant à la mise en œuvre de la décentralisation en RD Congo, mais elle sera effective à l'issu de l'organisation des élections locales prévues au cours de cette année 2019 ; ces élections permettront d'avoir les deux organes exigées dans une entité territoriale décentralisée : le collège exécutif et l'organe délibérant qui le conseil (urbain, communal et du secteur ou de chefferie).

Dans le Pool de Matadi, cette vulgarisation est assurée par le chargé de programme de suivi évaluation du BCPAD Simon Nlemvo Nkambu et l'Animateur de pool de Matadi Franck Lukalakiese Diswasani sous la supervision du Coordinateur des Projets l'Ingénieur Sylvain Tutondele Mahema, Expert en Ingénierie du Développement Local.

La CEC en tant que partenaires de l'Etat Congolais, ces vulgarisations sont rendues possibles grâce au programme de Gouvernance Locale et Economique (PROGLE) financé par l'Agence Suédoise de Développement International (ASDI) à travers le Conseil Suédois de Mission (SMC) et l'Eglise Unie de Suède (EUS).

Fait à Kimpese, le 06 Juin 2019

Le collège de rédaction

1. Ir. Sylvain TUTONDELE MAHEMA, Coordinateur des Projets et Directeur du Programme de gouvernance Locale et Economique ; Expert en Ingénierie du Développement Local.
2. Simon NLEMVO NKAMBU, Chargé de Programme et de la cellule de suivi-évaluation.